

# DÉLIBÉRATIONS

DÉPARTEMENT DU LOIRET

\*\*\*\*\*

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

\*\*\*\*\*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
COMITÉ SYNDICAL DU PETR GÂTINAIS MONTARGOIS

Membres en exercice :	68	DÉLIBÉRATION N°	04/2022
Membres présents :	48		
Nombre de pouvoirs :	3	SÉANCE DU	31 janvier 2022
Nombre de votants :	47		

Date de convocation : 20 janvier 2022

Date d'affichage : 5 février 2022

Le trente et un janvier deux mille vingt-deux, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle Saint Loup à Amilly en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Frédéric NÉRAUD, Président du PETR Gâtinais montargois.

**ÉTAIENT PRÉSENTS : MMES et MM.**

CCCFG : COUTEAU Evelyne (Visioconférence), FÉVRIER Albert, MALET Jean-Jacques, MARTIN Valérie (Visioconférence), MOREAU Philippe, ROBINEAU Isabelle (Visioconférence), De WILDE Florent (Visioconférence), WURPILLOT Stéphane (Visioconférence).

3CBO : BURON Jocelyn, CORBY-GUÉNÉE Catherine, GAUDY Christophe (Visioconférence), HAMON Stéphane, MONIN Ghislaine.

CC4V : BERTHAUD Jean, DHAMS Hélène, FACY Joël, GADOIS Céline (Visioconférence), LAMIGE-ROCHE Chantal, LARCHERON Gérard, NÉRAUD Frédéric.

AME : BILLAULT Jean Paul, BOUQUET Christophe, CARNEZAT Marie-Laure, CHARLES Valerie, CHRISTODOULOU Alexis, COULON François, De LAPORTE Hélène, DEMAUMONT Franck, DESRUMAUX Vincent, DIGEON Benoît, DUPATY Gérard, GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, GODEY Éric, GUERIN Régis, JOLIVET Thierry, LAVIER Jean-Charles, LELIEVRE Gérard, LEON Fabien, MANAÏ-AHMADI Asma (Visioconférence), MASTYKARZ Catherine, TOURATIER Claude, TERRIER Charles, VAREILLES Philippe, WEBER Edouard.

PARTENAIRES : SAUTREUIL Magali (Visioconférence), VARENNES Nathalie (Visioconférence)

**ABSENTS EXCUSÉS : MMES et MM.**

CCCFG : JOBET Yohan.

3CBO : DUPUIS Thierry.

CC4V : LEROY Angélique.

AME : BOUSCAL Fabrice, CLERET Benjamin, DUCHENE Jean-Marie,

REÇU EN PRÉFECTURE

le 14/02/2022

Application agréée E-legalite.com

PARTENAIRES : GABORET Jalila

**POUVOIRS** : MR GAILLARD Miche a donné pouvoir à Mme DE LAPORTE Hélène, Mr BOUSCAL Fabrice a donné pouvoir à MR LEON Fabien, MR DUPUIS Thierry à MR BILLAULT Jean Paul.

**Secrétaire de séance** : MME DHAMS Hélène, Communauté de communes des 4 Vallées.

### CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION MAISON PAYSANNES DU LOIRET

**VU** la délibération n° 30-2013 du 19 décembre 2013 du Pays Gâtinais portant sur la création d'une Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique

**VU** la délibération n° 36-2017 du 5 octobre 2017 du Pays Gâtinais portant sur le renouvellement du projet de la Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique

**VU** la délibération n° 22-2018 du 6 juin 2018 du Pays Gâtinais portant sur l'adoption de l'accord cadre de partenariat pour la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique

**Monsieur le Président,**

**RAPPELLE** que le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Gâtinais montargois porte une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE), appelée « Service Éco Habitat », opérationnelle depuis le 1er septembre 2014. Elle assure la structuration d'une filière locale de la rénovation énergétique à travers ses actions de sensibilisation et d'accompagnement des particuliers et de structuration de l'offre de travaux sur le territoire. Son fonctionnement est régi par un accord cadre établi entre différents acteurs de la rénovation énergétique.

**RAPPELLE** que cet accord cadre fixe comme objectif, afin de créer un écosystème favorable à la dynamique locale de rénovation énergétique des bâtiments, de solliciter de nouveaux partenariats avec les acteurs du territoire.

**INDIQUE** que Maisons Paysannes du Loiret est une association, de loi 1901, ayant pour but de sauvegarder les maisons paysannes (bâti d'avant 1948) et leurs annexes, quelle que soit leur occupation actuelle, en favorisant leur restauration tout en respectant l'identité régionale. L'association assure plusieurs missions :

- Documenter particuliers et professionnels sur les techniques et savoir-faire propres au bâti ancien ;
- Accompagner les propriétaires ou maîtres d'ouvrage en les aidant à restaurer sans dénaturer ;
- Agir pour la sauvegarde du patrimoine rural et de son environnement.

**INDIQUE** que la convention proposée entre le PETR Gâtinais montargois et l'association Maisons Paysannes du Loiret (cf. document ci-joint) vise à répondre à cet objectif et à renforcer

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2022

Application agréée E-legalite.com

# DÉLIBÉRATIONS

N°04/2022

l'accompagnement des particuliers dans leur projet de rénovation de bâti ancien (maisons construites avant 1948).

**INDIQUE** que le Comité de Pilotage du Service Éco Habitat du 30 novembre 2021 a émis un avis favorable sur la convention proposée.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**AUTORISE** le PETR Gâtinais montargois à établir une convention de partenariat avec l'association Maisons Paysannes du Loiret ;

**VALIDE** les termes de la convention fixant les modalités de ce partenariat ;

**DÉLÈGUE** au Président le pouvoir de signer tous les documents liés à ce partenariat.

Pour extrait, certifié conforme :

Le Président,  
Frédéric NÉRAUD



REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2022

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2022

Application agréée E-legalite.com